

Bureau syndical du

10 Décembre 2020

DELIBERATION N° 2020-12-094

Demande d'aide pour la densification du réseau de collecte textiles – Phases finale

Nombre de membres			L'an deux mille vingt, le dix Décembre, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le quatre Décembre par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Don-Georges, Président.
25			
En exercice	Présents	Votants	
16	14	14	Monsieur POLI Xavier a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.

Présents :

GIANNI Don Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse (Visio), GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme et BRUZI Benoît.

Absents :

GUIDONI Pierre et MARCHETTI François-Marie.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 17/12/2020

et de la publication de l'acte le: 17/12/2020



Monsieur le Président expose,

La filière Textiles est un des leviers identifiés pour atteindre les objectifs nationaux en matière de réemploi. En effet, les chiffres 2019 de l'éco-organisme EcoTLC indiquent que 57.8 % des textiles collectés sur le territoire national sont destinés à la réutilisation.

Dans le même temps, de nouvelles orientations réglementaires imposent la généralisation du tri à la source des textiles sur les territoires, avec un objectif de 5.6 kg/hab/an.

Historiquement, depuis 2011, le SYVADEC est l'unique opérateur local qui se soit positionné sur cette filière. Aujourd'hui le geste de tri est accessible par le biais de 177 points de collecte, permettant de capter près de 900 t par an (soit un taux régional de 2.6 kg/hab/an) sur l'ensemble de la région. Afin d'atteindre les objectifs, il est nécessaire de compléter le maillage en conteneurs.

Ainsi, ce sont 220 bornes supplémentaires qu'il convient de rajouter progressivement d'ici 2023.

Cette proposition a été validée lors de la commission transition écologique du 19 novembre dernier. Le montant du projet s'élève à 186.000 € HT. Le cofinancement attendu est de 130.200 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à déposer un dossier de demande d'aide à hauteur de 70 % du projet auprès des financeurs, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres (30%).

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1
VU la délibération n°2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
Oùïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande d'aide financière à hauteur de 70 % ou à défaut le meilleur taux possible.,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Délibération n° 2020-12-094
Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20201210-2020-12-094-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020